

Relevé de décisions du Conseil d'IUT du 21 octobre 2010

- 1- Le conseil approuve avec 16 voix pour et une abstention le compte-rendu du conseil du 23 septembre 2010.
- 2- Le budget primitif 2011 est adopté avec 10 voix pour et 7 abstentions.
- 3- Le conseil de l'IUT approuve à l'unanimité le schéma du pôle informatique de l'IUT et les demandes de renouvellement de postes BIATOS (RH, finances, secrétariat pédagogique).
- 4- Le conseil rejette par 7 voix et s'abstient par 9 voix en ce qui concerne le référentiel enseignants.
- 5- Deux candidats avaient postulé pour siéger au conseil de l'IUT en qualité de représentant des anciens étudiants de l'IUT, Messieurs Mathieu Esclope et Nicolas Zemmour, chacun des candidats a obtenu 8 voix. Face à l'impossibilité de trancher, le conseil a souhaité que chacun des candidats vienne se présenter au prochain conseil de l'IUT qui se tiendra le 2 décembre 2010.
6. Le conseil de l'IUT vote à l'unanimité sur les points suivants :
 - Liste des intervenants vacataires et conventions LP en alternance,
 - Coefficients et plannings prévisionnels des contrôles en LP APSIO et RSFS,
 - Convention avec l'université de Chicoutimi.

Fait à Blagnac, le 8 novembre 2010

Le Directeur de l'IUT de Blagnac



Laurence Redon

